

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 52 (1926)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

b) *Vérificateur des comptes (remplacement de M. Misslin).*

M. A. Walther, ingénieur, déclare que la Section zurichoise verrait avec plaisir le choix se porter sur un représentant d'une petite Section.

M. Im Hof, ingénieur de la Ville de Schaffhouse, est proposé et élu à l'unanimité.

4. Normes.

a) Normes pour les constructions en bois N° 111.

Sur demande du président, M. le Prof. Dr Rohn renonce à donner un exposé des normes ; il est par contre à disposition pour répondre aux critiques qui pourraient être présentées par l'assemblée.

M. von Gugelberg, ingénieur, désirerait savoir s'il sera possible de faire respecter ces normes dans la pratique ; on a exprimé quelques doutes à ce sujet dans la section des Grisons.

M. le prof. Dr Rohn rappelle à ce propos que nous disposons en Suisse de normes fédérales pour les constructions en fer ou en béton, mais qu'il n'y en a point encore pour les constructions en bois. Questionné sur ce point par la S. I. A., le Département a déclaré ne pas vouloir s'occuper de ces prescriptions ; notre Société s'est alors chargée elle-même de leur rédaction. Elle avait en son temps pris aussi l'initiative des normes pour le béton armé (Prescriptions de 1909) ; les ordonnances officielles ont suivi en 1915. La commission a désiré avant tout faire œuvre utile, mais dans le sens d'une bonne construction ; les représentants du Département fédéral des chemins de fer et ceux des C. F. F. s'y rencontraient avec ceux des hautes écoles, des praticiens connus comme MM. Locher, Chopard, Ritter, Fritzsche. L'orateur a la conviction qu'il y aura au commencement, — comme pour toutes les normes, — certaines difficultés d'introduction ; mais il s'agit d'une tentative d'éclairer un domaine où règne encore le désordre.

Le projet de normes est alors accepté sans opposition ; le président remercie ensuite la commission au nom de l'assemblée pour le grand travail qu'elle a accompli.

b) *Conditions pour la fourniture et l'installation de poêles en faïence N° 140.*

M. F. Widmer, architecte, président de la commission des normes de construction, rappelle que le projet de prescriptions a été établi en étroite collaboration de la commission des normes S. I. A. et de la Commission technique du chauffage et de la fumisterie suisse. L'orateur est à la disposition pour fournir les renseignements désirables.

M. C. Jegher, ingénieur, propose, au nom de la Section zurichoise, les changements et compléments suivants au projet :

1. On devrait ajouter au titre les mots : « pour chauffage par combustibles », car ces normes ne s'appliquent pas aux appareils électriques.

2. La seconde ligne de l'art. 8 devrait être libellée « ..., comme au point de vue de la commodité du service et du rendement... ».

M. Widmer, architecte, serait d'accord avec la modification rédactionnelle N° 2 de M. Jegher ; la commission des normes l'a elle-même envisagée après coup. Il y aurait quelques autres modifications à apporter à la rédaction, par exemple à la dernière phrase de l'art. 4, — selon les indications du fournisseur « ils » au lieu « et » ne doivent —, et à l'art. 5, la première phrase devrait être : « Dans la règle, les prix convenus s'entendent pour fourniture en place... » L'orateur n'est par contre pas d'accord avec l'adjonction au titre ; les normes s'appliquent fort bien au chauffage électrique des poêles en faïence.

M. F. Mousson, directeur, propose d'inscrire *in fine*, à la place de l'adjonction demandée, que les prescriptions s'appliquent, dans leur esprit, aux cas analogues. La proposition Mousson est acceptée en ce sens que la commission des normes est chargée d'en élaborer la rédaction et de l'introduire à la place convenable. Quant au reste, les normes N° 140 sont acceptées.

M. H. von Gugelberg, ingénieur, demande que la S. I. A. intervienne auprès de l'Association suisse des électriciens pour l'amener à établir des prescriptions concernant le contrôle des poêles électriques ; elle satisferait ainsi à un besoin.

M. C. Andreae, président, remercie la commission des normes de son utile travail. Il répond à M. von Gugelberg que des démarches seront faites auprès de la A. S. E. (A suivre.)

Les différentes Sociétés ou Associations d'ingénieurs de Lausanne organisent pour le samedi 4 décembre à Lausanne à la Salle Tissot (Edifice de Rumine), à 16 h. 30, une conférence de M. Dufour sur les dessableurs, avec projections lumineuses. Après cette conférence, une visite pourra être faite à la station de T. S. F. du Champ-de-l'Air. Enfin, un souper est prévu pour 7 heures à l'Hôtel de l'Ours.

S. I. A.	Schweizer. Technische Stellenvermittlung
	Service Technique Suisse de placement
	Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
	Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telefon: Seinau 23.75 — Telegramme: INGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour tous les employeurs.

Nouveaux emplois vacants :

1199a. *Ingenieur* mit ausgedehnten praktischen Erfahrungen auf dem Gebiet der Tiegellguss-Stahl-Fabrikation, zur fachmännischen Beratung der Kundschaft. Kt. Zürich.

1239. Erfahrener, älterer *Techniker*, vielseitig ausgebildet, als *Werkmeister* in Farbenfabrik gesucht. Farbenfabrik in der Nähe v. Basel.

1243. Jüngerer *Elektrotechniker* mit einiger Praxis in elektrischen Hausinstallationen, auf technisches Bureau. Dauer der Anstellung ca. 6 Monate. Kt. Solothurn.

1247. Tüchtiger, branchekundiger *Reisevertreter*, für schweizerische Holzbearbeitungsmaschinen-Fabrik. Deutsche Schweiz.

1245. Jüngerer *Maschinentechniker* mit längerer Werkstattpaxis, möglichst erfinderisch begabt, für vorübergehend.

1249. *Ingenieur* comme directeur commercial pour Société de Tôlerie industrielle et Soudure autogène en France.

1278. *Ingenieur hydraulicien*, diplômé d'une Ecole suisse, expérimenté dans l'étude et l'installation de travaux de Génie civil relatifs aux Centrales hydro-électriques. Belgique.

1280. Jüngere *Bautechniker (Zeichner)* mit Praxis in guten Architekturbüreaux. Zürich.

1282. Jüngerer *Architekt oder Techniker-Architekt*, flotter Zeichner. Deutsche Schweiz.

1284. Jüngerer *Bautechniker* zur Fertigstellung einer Abrechnung. Sofort. Architekturbureau in Basel.

1286. Absolut tüchtiger *Eisenbeton-Ingenieur* als *Bureauchef* von Bauunternehmung in Italien gesucht. Italienische Sprache erwünscht, aber nicht Bedingung.

1195b. Selbständiger, erfahrener *Betriebsleiter* für Seifenfabrik A.-G. in der Nordschweiz. Nur Herren mit langjährigen Erfahrungen in der Seifenchemie.

1241a. *Ingenieur*, energischer, erfahrener, mit Hochschulbildung und längerer Fabrikpaxis in der chemischen Industrie sowohl in der Anlage von Bauten als auch im Entwerfen und Aufstellen von Apparaten. Deutsche Schweiz.

1253. *Maschinentechniker*, tüchtiger Konstrukteur, mit mehrjähriger Praxis auf Dampfturbinen. Deutsche Schweiz.

1255. *Elektro-Techniker* für Hausinstallationen und Freileitungsbau, nach Bolivien.

1257. *Elektro-Ingenieur oder -Techniker* als Betriebsleiter für elektrische Zentrale in der Türkei.

1259. *Ingenieur-mécanicien* connaissant le repoussage du cuivre, de l'aluminium, pour Alger.

1261. Erstklassiger, selbständig arbeitender Ingenieur mit abgeschlossener Hochschulbildung, der in Konstruktion von Dampfmaschinen und Kolbenkompressoren mehrjährige Erfahrung besitzt. Alter ca. 28—30 Jahre. Deutsche Schweiz.

1263. Jüngerer *Elektro-Techniker* für Büro und Betrieb. Wallis.

1234a. Buon *Geometra diplomato*, con parecchi anni di pratica, disposto assumere rilievo completo di mappa catastrale in regia o a forfait, a prezzi da convenirsi. Ticino.

1276a. *Ingenieur* gut repräsentierend, zwischen 30 u. 45 J., wenn möglich mit Kenntnissen im modernen Strassenbau, guten franz. Sprachkenntnissen, für Reise in der Schweiz und Bureau. Schweiz.

1282a. Jüngerer *Architekt oder Techniker-Architekt*, flotter Zeichner. Kt. Aargau.

1288. Jüngerer *Bautechniker* für Pläne, Kostenvoranschläge etc., auf Architekturbureau in Luzern.

1290. Jüngerer *Hochbautechniker* für Bureau Tätigkeit. Zürich.

1292. Tüchtiger *Bauführer*, gut französisch sprechend, für Bauführung in der französischen Schweiz. Architekturbureau der deutschen Schweiz.

1294. Tüchtiger, seriöser *Bauführer* zur Leitung umfangreicher Bauten. Deutsche Schweiz.

1296. *Eisenkonstrukteur*, ev. *Maschinentechniker* oder *-Ingenieur*, zu sofortigem Eintritt, für vorübergehende Tätigkeit. Zürich.

Non encore pourvus : 1094a, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1229, 1233, 1235, 1268a.

Adresser toutes les communications à Zurich, Tiefenhöfe 11.